



## Fiche d'inscription 2016/2017

Merci de compléter ce document le plus lisiblement possible

Photo

Nom : ..... Prénom : .....

Date de Naissance : ...../...../.....

✉ Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

☎ Tel : .....

E-mail : .....

Personne et numéro de téléphone à contacter en cas d'urgence :

.....

\* Formule Enfant : Profession Père : ..... Profession Mère : .....

### Tarifs :

Pensez à cocher votre formule choisie

Formule Columérins		Formule Non Columérins	
1 cours <input type="checkbox"/>	2 cours <input type="checkbox"/>	1 cours <input type="checkbox"/>	2 cours <input type="checkbox"/>
- 1 cours de danse au choix - Un Pack Break'in School (2 T-shirts) - Un stage à l'année gratuit	- 2 cours de danse au choix - Un Pack Break'in School (2 T-shirts) - Un stage à l'année gratuit	- 1 cours de danse au choix - Un Pack Break'in School (2 T-shirts) - Un stage à l'année gratuit	- 2 cours de danse au choix - Un Pack Break'in School (2 T-shirts) - Un stage à l'année gratuit
<b>Tarif : 200€ l'année</b>	<b>Tarif : 300€ l'année</b>	<b>Tarif : 370€ l'année</b>	<b>Tarif : 470€ l'année</b>
- Un seul paiement : 200€ - Deux paiements : 100€ - Trois paiements : 66,66€	- Un seul paiement : 300€ - Deux paiements : 150€ - Trois paiements : 100€	- Un seul paiement : 370€ - Deux paiements : 185€ - Trois paiements : 123,33€	- Un seul paiement : 470€ - Deux paiements : 235€ - Trois paiements : 156,70€

**Lieu des cours : Espace Louis Macabiau, 29 chemin de la Nasque 31770 Colomiers**

## **Mode de règlement :**

Par chèque à l'ordre de «Break'in School Production»

<b>Paiement par chèque</b>	<b>Montant à régler</b>	<b>Date d'encaissement</b>	<b>Numéro de chèque</b>
Un seul paiement	- €	- 01/10/2016	- n°
Deux paiements	- €	- 01/10/2016	- n°
	- €	- 01/01/2017	- n°
Trois paiements	- €	- 01/10/2016	- n°
	- €	- 01/01/2017	- n°
	- €	- 01/04/2017	- n°

<b>Paiement en espèce</b> (Un seul paiement)	- €
---	-----

- Tout paiement a valeur d'engagement et ne pourra être remboursé quel qu'en soit la raison
- Possibilité de bénéficier du ticket sport (se renseigner à la Mairie de Colomiers)

## **Conditions d'inscription obligatoires :**

Sans une fiche complète, aucune activité ne pourra débiter

- Un certificat médical obligatoire (de moins de deux mois)
- Deux photos d'identité
- Une attestation d'assurance responsabilité civile
- Cette fiche d'inscription dûment complétée et signée
- Le règlement pour l'année complète (voir le montant ainsi que les facilités de paiement dans le tableau : « **Mode de règlement** »).

## **Réduction :**

- **Tarif familial** : -10% sur le prix global des cours à partir de deux personnes de la même famille
- Consulter l'accueil avant de remplir la fiche d'inscription pour les réductions

## **Taille T-shirts :**

Merci d'entourer votre taille

6 ans	8 ans	10 ans	12 ans	XS	S	M	L	XL
-------	-------	--------	--------	----	---	---	---	----

Fait à .....Le.....

Signature, précédée de la mention « **Lu et Approuvé** » :



## Autorisation de droit à l'image :

Je soussigné.....  
Demeurant.....

Autorise l'association BREAK'IN SCHOOL PRODUCTION, à me photographier ou me filmer, dans le cadre des activités de l'Association, et à utiliser mon image.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, **j'autorise BREAK'IN SCHOOL PRODUCTION à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies et vidéos prises dans le cadre de la présente.**

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par Break'in School Production ou être cédées à des tiers, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment :

- Presse,
- Livre,
- Carte postale,
- Exposition,
- Publicité,
- Projection publique,
- Site internet,
- Affiches

**Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.**

Il s'efforcera dans la mesure du possible, de tenir à disposition un justificatif de chaque parution des photographies sur simple demande. Il encouragera ses partenaires à faire de même et mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.

**Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.**

Je garantis que je ne suis pas lié(e) par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom. Election de domicile est faite par chacune des parties à l'adresse précisée aux présentes. Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français.

Fait à ..... le.....

Signatures, précédées du Nom et Prénom :



## Règlement intérieur 2016/2017 :

### **Article 1- Règlement intérieur :**

Le règlement intérieur est signé en deux exemplaires, un devra être conservé par les parents, l'autre par l'Association.

### **Article 2- Inscription annuelle et paiement :**

Les élèves s'inscrivent pour une durée de 10 mois, les cours sont dispensés de septembre à juin hors vacances scolaires.

Toute année commencée est intégralement due, les absences ne pouvant être ni déduites ni remboursées.

Pour permettre aux familles et élèves d'équilibrer leur budget 2 solutions de paiement sont proposées :

- Le paiement annuel lors de l'inscription
- Le paiement en établissant 3 chèques rédigés à la même date, remis lors de l'inscription et déposés respectivement en banque à l'inscription, en janvier, en avril.
- Possibilité de bénéficier du ticket sport (se renseigner à la mairie de Colomiers).

Afin de valider l'inscription, il vous sera demandé les pièces suivantes :

- un justificatif de domicile (pour les Columérins)
- un certificat médical de moins de 2 mois
- deux photos d'identité
- une attestation d'assurance responsabilité civile
- la fiche d'inscription dûment complétée et signée
- le règlement pour l'année complète

### **Article 3- Consignes pendant les cours :**

L'accès à la salle de danse n'est autorisé qu'avec des chaussures propres.

L'usage du téléphone portable est interdit pendant toute la durée du cours.

Les parents ou accompagnants ne sont pas autorisés à assister aux cours sauf dans le cadre de séances dites "portes ouvertes" ou sauf autorisation préalable du professeur.

En cas de perte ou de vol d'objets appartenant aux élèves, Break'In School ne pourra être tenue responsable.

### **Article 4- Présence et absence des élèves :**

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. Toute absence prévisible devra impérativement être signalée dès qu'elle sera connue.

Le professeur et la direction se réservent le droit d'exclure définitivement des cours tout élève qui aurait des absences trop répétées et sans motif légitime.

### **Article 5- Absence du professeur :**

En cas d'absence du professeur, dans la mesure du possible, il est remplacé par un autre professeur. Dans le cas contraire, les parents sont prévenus par un mail ou par téléphone ainsi que par un message affiché sur la porte extérieure de la salle de danse. Il appartient aux parents ou accompagnant des élèves mineurs de s'assurer avant de laisser l'élève seul que les cours ont bien lieu.

Si le professeur n'est pas remplacé, la séance sera reportée à une date ultérieure.

### **Article 6- Représentations et répétitions :**

Les élèves pourront être amenés à participer à des manifestations culturelles diverses. Dans tous les cas les élèves apportent gracieusement leur concours à ces activités publiques.

La participation à de telles manifestations n'est pas obligatoire. Dans le cas où le danseur accepte de participer, il s'engage à être présent aux répétitions mises en place et tout le long de la manifestation.

### **Article 7- Respect des lieux :**

Toute personne entrant dans les locaux s'engage à respecter les lieux et les personnes qui s'y trouvent.

### **Article 8- Stages :**

Des stages pourront être organisés tout au long de l'année. Ils feront l'objet d'une tarification distincte et d'une inscription spéciale à chaque stage.

### **Article 9- Manquement au présent règlement :**

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Fait à Colomiers en double exemplaire le :

**Signature** du danseur (ou de son responsable) :



# Règlement intérieur 2016/2017 :

## **Article 1- Règlement intérieur :**

Le règlement intérieur est signé en deux exemplaires, un devra être conservé par les parents, l'autre par l'Association.

## **Article 2- Inscription annuelle et paiement :**

Les élèves s'inscrivent pour une durée de 10 mois, les cours sont dispensés de septembre à juin hors vacances scolaires.

Toute année commencée est intégralement due, les absences ne pouvant être ni déduites ni remboursées.

Pour permettre aux familles et élèves d'équilibrer leur budget 2 solutions de paiement sont proposées :

- Le paiement annuel lors de l'inscription
- Le paiement en établissant 3 chèques rédigés à la même date, remis lors de l'inscription et déposés respectivement en banque à l'inscription, en janvier, en avril.
- Possibilité de bénéficier du ticket sport (se renseigner à la mairie de Colomiers).

Afin de valider l'inscription, il vous sera demandé les pièces suivantes :

- un justificatif de domicile (pour les Columérins)
- un certificat médical de moins de 2 mois
- deux photos d'identité
- une attestation d'assurance responsabilité civile
- la fiche d'inscription dûment complétée et signée
- le règlement pour l'année complète

## **Article 3- Consignes pendant les cours :**

L'accès à la salle de danse n'est autorisé qu'avec des chaussures propres.

L'usage du téléphone portable est interdit pendant toute la durée du cours.

Les parents ou accompagnants ne sont pas autorisés à assister aux cours sauf dans le cadre de séances dites "portes ouvertes" ou sauf autorisation préalable du professeur.

En cas de perte ou de vol d'objets appartenant aux élèves, Break'In School ne pourra être tenue responsable.

## **Article 4- Présence et absence des élèves :**

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. Toute absence prévisible devra impérativement être signalée dès qu'elle sera connue.

Le professeur et la direction se réservent le droit d'exclure définitivement des cours tout élève qui aurait des absences trop répétées et sans motif légitime.

## **Article 5- Absence du professeur :**

En cas d'absence du professeur, dans la mesure du possible, il est remplacé par un autre professeur. Dans le cas contraire, les parents sont prévenus par un mail ou par téléphone ainsi que par un message affiché sur la porte extérieure de la salle de danse. Il appartient aux parents ou accompagnant des élèves mineurs de s'assurer avant de laisser l'élève seul que les cours ont bien lieu.

Si le professeur n'est pas remplacé, la séance sera reportée à une date ultérieure.

## **Article 6- Représentations et répétitions :**

Les élèves pourront être amenés à participer à des manifestations culturelles diverses. Dans tous les cas les élèves apportent gracieusement leur concours à ces activités publiques.

La participation à de telles manifestations n'est pas obligatoire. Dans le cas où le danseur accepte de participer, il s'engage à être présent aux répétitions mises en place et tout le long de la manifestation.

## **Article 7- Respect des lieux :**

Toute personne entrant dans les locaux s'engage à respecter les lieux et les personnes qui s'y trouvent.

## **Article 8- Stages :**

Des stages pourront être organisés tout au long de l'année. Ils feront l'objet d'une tarification distincte et d'une inscription spéciale à chaque stage.

## **Article 9- Manquement au présent règlement :**

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Fait à Colomiers en double exemplaire le :

**Signature** du danseur (ou de son responsable) :